

Aéraulique des chantiers amiante

Bilan prévisionnel et contrôle aéraulique chantier

Objectifs de la formation

Maîtriser l'établissement d'un bilan aéraulique prévisionnel conditionnant le choix des matériels et de l'implantation des chantiers de niveaux 2 et 3 – Mettre en œuvre l'aéraulique de la zone de retrait sur chantier en maîtrisant les écarts

A qui profitera la formation ?

Encadrement technique et chantier amiante

Contenu de la formation

1. Bilan aéraulique prévisionnel des chantiers de retrait

- Plan de la zone de retrait et volumes concernés
- Contraintes physiques : positionnement possible des sas personnel et matériel et des extracteurs
- Découpage et détermination du débit minimal d'air neuf à introduire par zones élémentaires
- Débit d'air neuf entrant par les sas personnel et matériel (arrêté du 8 avril 2013)
- Débit et nombre d'entrées d'air de compensation à réaliser par zone élémentaires
- Estimation du taux de fuite en fonction du type de bâtiment et de confinement (annexe I fiche 2)
- Egalité entre les débits d'air entrant et les débits d'air sortant
- Détermination de la puissance et du nombre d'extracteurs à mettre en place par zone élémentaire
- Modalités de réglage : entrées d'air de réglage et/ou variateur sur extracteurs
- Mise place, sur plan, des résultats des calculs
- Utilisation d'une feuille de calcul Excel pour la réalisation du bilan aéraulique
- Cas particuliers des petites zones

2. Mise en place du bilan aéraulique prévisionnel sur chantier et contrôle de l'aéraulique du chantier

- Installation des sas personnel et matériel et des zones d'approche correspondantes
- Réalisation des entrées d'air de compensation dans l'enveloppe de la zone confinée
- Positionnement et réglage des extracteurs
- Atteinte du niveau de dépression attendu et des flux d'air balayant l'ensemble de la zone
- Vérification des débits d'air entrant par les sas personnel et matériel (modalités de réalisation de ces mesures)
- Calcul des fuites réelles du confinement et du taux de renouvellement d'air de la zone
- Validation de l'état aéraulique de la zone constituée
- Enregistrement de tous les paramètres de l'état initial (débit d'air entrant, débit d'air extrait, performance des extracteurs, etc.)
- Vérification du bilan aéraulique de la zone constituée par un test de fumée : absence de zone morte et balayage correcte de la zone
- Ouverture de fiches d'écart, si nécessaire et traitement des écarts

Méthode et points forts

Alternance d'apport de connaissances théoriques et de méthodologie et échanges d'expérience avec mise en pratique sur chantier permettant une bonne assimilation

Durée et rythme

1 jour

Tarif

nous consulter

Points complémentaires :

Prérequis : avoir suivi la formation certifiante encadrement technique ou encadrement chantier
Formation réalisée en vos locaux et/ou sur chantier pour mettre en œuvre les techniques de mesure